



DELIBERATION N° CM 29/099/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 19 décembre 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 13 décembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjointes au Maire,

M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Sortie du groupement de commande du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les assurances Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) pour la période 2024-2027**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n° CM 21/113/2022 du 13 décembre 2022, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les assurances incendie, accident et risques divers,

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commandes ne serait effective qu'au regard des résultats de la consultation présentés par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG),

Considérant que le 17 octobre 2023, le CIG a communiqué à la commune les résultats de la consultation,

Considérant le tableau comparatif ci-dessous :

Lots	Groupement CIG	Groupama (assureur actuel de la commune)
Dommages aux biens	43 497.73 € TTC (franchise 250 €)	18 917.27 € TTC

Responsabilité civile	1 363.00 € TTC	Compris dans dommages aux biens
Flotte automobile	8 227.36 € TTC (sans franchise)	11 458.80 € TTC
Protection juridique	494.12 € TTC	Compris dans dommages aux biens
Protection fonctionnelle	628.80 € TTC	328.21 € TTC

Considérant que les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement feraient l'objet d'une refacturation aux membres du groupement, soit 1 530.00 € à la charge de la commune d'Ollainville.

Entendu l'exposé de Monsieur Ludovic GOURDY, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de ne pas adhérer au groupement de commandes avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour les assurances incendie, accident et risques divers pour la période 2024-2027 et de maintenir sa collaboration avec Groupama.

Le 21 décembre 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

